



REGLEMENT DE PARTICIPATION AU CONCOURS DE PHOTOGRAPHIE AMATEUR

Condition de participation

Ce concours est organisé par la mairie de Verfeil, du 01 mai au 31 août 2021 à minuit sur le thème « Verfeil printanière et estivale à travers votre regard » et s'adresse aux verfeillois et à deux catégories de participants : une catégorie adulte et une catégorie jeunesse, avec comme limite d'âge 16 ans (année civile à date d'inscription). La participation au concours est gratuite.

Les mineurs participants doivent impérativement être inscrits par l'intermédiaire de leur responsable légal, celle-ci est effectuée sous l'entière responsabilité des titulaires de l'autorité parentale du mineur. Les membres de l'organisation du concours, les membres du jury ainsi que les photographes professionnels ne peuvent participer au concours

Les photographies présentées pourront être en couleur ou noir et blanc. Les photos doivent représenter la commune de Verfeil, ville ou nature, et avoir été prises à partir du 1^{er} mai 2021.

En participant au concours, chaque participant garantit :

- qu'il est l'auteur de la photo présentée. La photographie devra être une œuvre originale. L'organisateur ne sera pas considéré comme responsable en cas de contestation ou de litige concernant la propriété de la photo
- que la photo a été prise à Verfeil
- qu'il dispose de l'accord écrit des personnes photographiées lorsque la photo peut mettre en cause le droit des personnes à leur image. Toute photographie représentant une ou plusieurs personnes identifiables et non accompagnée de l'autorisation disponible ci-dessous ne sera pas retenue.

Comment participer

Pour s'inscrire chaque participant devra joindre le bulletin de participation rempli intégralement et envoyer les photographies par mail ou via une plateforme d'envoi de gros fichier à l'adresse suivante : communication@mairie-verfeil31.fr

- par mail si l'envoi est inférieur à 10 Mo
- par une plateforme d'envoi si l'envoi est supérieur à 10 Mo.

L'inscription et la dépose des photographies sont possibles jusqu'au 31 août 2021 minuit. Les informations saisies par le participant l'engagent dès leur validation. L'inscription validée et la réception des photographies seront confirmées par mail au participant. Chaque participant peut déposer 3 photographies maximum en couleur ou noir et blanc. Le fichier doit être transmis en JPEG dans la plus haute qualité permettant un tirage en grand format.

Le jury et les conditions de sélection

Le jury aura pour mission de sélectionner les photographies des candidats présentées de façon anonyme dans chaque catégorie. A ce titre, aucun signe distinctif ou filigrane ne doit être apposé sur les photos.

Les critères de sélection seront :

- le respect du thème (30%),
- la qualité technique de l'image (30%),
- le sens artistique et l'originalité (40%).

Le jury se réserve le droit d'exclure toute photo qui ne respecterait pas le thème ou le règlement du concours, notamment les photos numériques dont la résolution est trop basse pour impression. Seront éliminées les photographies présentant un aspect litigieux, reçues après la date de clôture des inscriptions, portant une inscription, ou bien pouvant porter tort à des personnes ou institution tierce présentées dans le document. Le jury du concours se réserve le droit d'exclure les images qu'il juge inappropriées. La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier. Les participants seront informés par courrier ou par courriel des délibérations du jury.

Le jury est composé d'élu et d'agent de la collectivité.

Droits photographiques

Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteur des photographies envoyées et autorisent l'utilisation gratuite dans le cadre de la promotion du concours et de la commune de Verfeil, notamment sur le site internet de la collectivité, ainsi que sa reproduction sur quelque support que ce soit (papier, support analogique ou support numérique) actuel ou futur et ce, pour la durée de vie des documents réalisés ou de la commune de Verfeil. Dans ce cas, le crédit de la photographie sera mentionné.

Ils garantissent également posséder les autorisations de droit à l'image concernant les éventuelles personnes figurant sur leurs photographies.

Loi informatique, fichiers et libertés

Les renseignements fournis par les participants pourront être utilisés dans le cadre du concours photo. Dans tous les cas, il est rappelé que, conformément aux lois et directives européennes en vigueur et au règlement européen entré en application le 25 mai 2018, relatifs à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les personnes qui ont participé au concours photo disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des données les concernant.

En conséquence, tout participant bénéficie auprès de l'organisateur du concours d'un droit d'accès, d'interrogation, d'opposition, de rectification et de suppression pour les données le concernant, sur simple demande à l'adresse suivante : communication@mairie-verfeil31.fr

Responsabilité :

En soumettant ses images au concours, le participant accepte le règlement du concours.